

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**R
M***19105320*****Déposé / Reçu le****24 JUL. 2019****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles****N° d'entreprise :** 0424.472.691**Dénomination**(en entier) : **LABORATOIRE DE PROTHESES DENTAIRES ALAIN DRAILY****Forme juridique :** SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**Siège :** RUE TENBOSCH 85 B 85 - 1050 BRUXELLES**Objet de l'acte :** **CESSION DE PARTS SOCIALES - DEMISSION ET NOMINATION****ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUILLET 2019**

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire ce 5 juillet 2019 à 12.00 heures, au siège social, aux fins de débattre et délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

PRESENCES :

-Monsieur Alain DRAILY, domicilié, rue Emmanuel Vandriessche 58 à 1050 Bruxelles, propriétaire des 1000 parts sociales, gérant de la société,

-Monsieur Christophe RAUTER, domicilié Vuurkruisenlaan 12 à 1930 Zaventem, administrateur de la SRL RAUTER-GHEMRI

-Monsieur Sacha GHEMRI, domicilié Avenue des Mimosas 57 à 1150 Bruxelles, administrateur de la SRL RAUTER-GHEMRI.

ORDRE DU JOUR :

-Cession de parts sociales,

-Démission du gérant,

-Nomination nouveau gérant,

-Divers.

BUREAU :

-Monsieur DRAILY Alain remplit la fonction de Président et de secrétaire de l'assemblée,

-Les autres l'assistent en qualité de scrutateurs.

PREAMBULE :

-Le Président constate, qu'étant associé unique, la totalité du capital social est présente et que l'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour sans avoir à justifier des convocations.

RESOLUTIONS :**Résolution première :**

L'assemblée accepte la cession de 999 parts sociales de Monsieur DRAILY Alain à la SRL RAUTER-GHEMRI, avenue des Mimosas 57 à 1150 Bruxelles, 0729.693.782, à partir de ce jour.

Résolution deuxième :

L'assemblée accepte, à dater de ce jour, démission du gérant actuel, Monsieur Alain Draily. Il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat.

Résolution troisième :

L'Assemblée générale accepte, à dater de ce jour, la nomination de la SRL RAUTER-GHEMRI au poste de gérant de la société. Elle sera représentée par ses administrateurs, Messieurs RAUTER Christophe et GHEMRI Sacha, pré-qualifiés.

DIN FINE :

Aucun autre point n'étant soulevé au poste des divers, l'assemblée se termine à 13.30 heures. Le procès-verbal est ensuite dressé et signé par les présents.

SRL RAUTER-GHEMRI,**Représentée par GHEMRI Sacha.****Disposition transitoire :**

L'exemplaire original de la présente assemblée sera déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles en même temps que les formulaires requis pour la publication au Moniteur belge.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/08/2019 - Annexes du Moniteur belge